

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Damien REVEIL et formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Caroline CANAC donnant pouvoir à Cathy BOURDEAU
Martine TROUINARD donnant pouvoir à Françoise LECOMTE

Absents : Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME, Céline MANIEZ

Secrétaire de séance : Françoise LECOMTE

Date de convocation : 10/11/2016

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Françoise LECOMTE **est désignée** secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 30/06/2016

Le conseil municipal, **approuve**, à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16 septembre 2016.

III. Délibérations

1. Décision modificative n°4/2016 en section de fonctionnement.

Madame le maire explique au conseil qu'il y a lieu de modifier le budget primitif 2016 en section de fonctionnement selon le détail ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide**, à l'unanimité, de modifier le budget 2016, section de fonctionnement comme suit :

| Section de Fonctionnement | | |
|---|------------|----------|
| Comptes | Dépenses | Recettes |
| 64111 Personnel titulaire | +2000 | |
| 65541 Contribution aux organismes de regroupement | +3000 | |
| 022 Dépenses imprévues | - 5000 | |
| TOTAL | - 0 | |

2. Révision du régime de l'indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2016 concernant les adjoints techniques, l'ATSEM et le rédacteur de la collectivité.

Vu les décrets :

- 91/875 du 06 septembre 1991, modifié
- 2002/61 du 14 janvier 2002, relatif à l'IAT
- 2002/63 du 14 janvier 2002, relatif à l'I.F.T.S

Vu les arrêtés :

- du 14 janvier 2002, fixant les montants de référence de l'IAT.
- du 12 mai 2014, fixant les montants de référence de l'I.F.T.S

Vu la délibération du conseil municipal du 17 février 2006 approuvant la mise en œuvre du régime indemnitaire (I.A.T) pour le personnel communal.

Vu l'instauration du régime indemnitaire (I.F.T.S), pour le personnel communal ne pouvant plus bénéficier du régime indemnitaire susmentionné,

Madame le Maire a l'autorisation du conseil municipal, pour appliquer un coefficient multiplicateur pouvant aller de 0 à 8, applicable au montant annuel de l'IAT et de l'I.F.T.S fixés par grade.

Le montant annuel de référence est indexé sur la valeur du point de la fonction publique

Les montants des indemnités fixées par le Maire seront basés sur les critères suivants pour les deux régimes indemnitaires :

- Disponibilité et ponctualité,
- Assiduité, efficacité,
- Productivité,
- Esprit initiative,
- Esprit de service public,
- Esprit d'équipe

La périodicité de versement sera annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte, à 13 voix « pour » et 1 « abstention (J. COGNEAU) :**

- la révision de l'I.A.T ci-après, pour l'année 2016
- l'instauration de l'I.F.T.S pour un grade défini, pour l'année 2016

IAT 2016:

Grade d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet

Montant de référence : 467,09€ au 1^{er} juillet 2016

Grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet

Montant de référence : 478,96€ au 1^{er} juillet 2016

Grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet

Montant de référence : 472,48€ au 1^{er} juillet 2016

IFTS 2016

Instauration de l'IFTS pour les bénéficiaires suivant :

| Filière | Grade | Fonction |
|----------------|------------------------------------|----------------------|
| Administrative | Rédacteur 7 ^{ème} échelon | Secrétaire de mairie |

Grade de rédacteur à temps complet

Montant de référence : 862,98€ au 1^{er} juillet 2016

3. Renouvellement du contrat d'assurance du personnel.

Le maire rappelle que la commune a résilié à titre conservatoire son contrat d'assurance du personnel, au 31/12/2016, afin de participer à une consultation organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir.

Malgré une proposition intéressante de la part de l'organisme retenu lors de cette consultation, l'offre reste moins disante au regard des nouvelles conditions tarifaires proposées par l'actuel assureur de la collectivité.

Madame le maire propose au conseil de renouveler le contrat d'assurance du personnel avec Groupama Centre Manche aux nouvelles conditions tarifaires suivantes pour la période 2017 à 2020 :

- Agents CNRACL sans franchise 5,60%
- Agents IRCANTEC sans franchise 1,15%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité, d'accepter** la proposition suivante de Groupama Centre Manche (via CIGAC):

- Durée du contrat : **4 ans** (date d'effet à compter du 01/01/2017)
- Risques garantis : Maladie et Accident de la vie, longue maladie et longue durée, maternité et adoption, accident imputable au service et maladie professionnelle, décès, **sans franchise**.
- Agents CNRACL au taux de **5,60%**
- Agents IRCANTEC au taux de **1,15%**

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les contrats en résultant.

4. SDE28 : Clarification des obligations des parties en matière de prise en charge des contrats de fourniture d'électricité liés à l'éclairage public.

Madame le maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur le fait que le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 28) a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir quant aux obligations induites par les transferts de compétences « Service public de la distribution d'électricité » et « Investissement - maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a expliqué au SDE 28 que ces transferts impliquent la mise à disposition de plein droit des biens affectés à ces compétences et posent également la question de la substitution du SDE 28 dans tous les contrats en cours notamment les contrats de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, la DDFIP insiste tout particulièrement sur la nécessité de sécuriser l'action des Comptables publics des communes adhérentes aux dites compétences.

En conséquence, chacune des communes concernées, dans le cadre de ses relations avec le SDE 28, se doit de confirmer qu'elle demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes, le SDE 28 étant pour sa part appelé à se prononcer dans le même sens sur le sujet.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal **confirme, à l'unanimité**, que la commune de Néron, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement – maintenance de l'éclairage public » transférées au SDE 28, demeure en charge :

- De conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- De procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

IV. Questions diverses

1. Mise en place de la nouvelle élection du Conseil des Jeunes.

Cathy BOURDEAU expose au conseil les modalités envisagées concernant l'élection du nouveau conseil des jeunes (ouvert aux jeunes du CE1 jusqu'à 17 ans) ; le mandat du précédent conseil des jeunes étant arrivé à son terme en août 2016. Une note d'information ainsi qu'une affiche seront distribuées aux jeunes scolarisés sur Néron en semaine 47 et dans les boîtes aux lettres des autres jeunes.

Les dates proposées sont :

- Dépôt des candidatures : vendredi 9 décembre 2016
- Élection : vendredi 16 décembre 2016
- 1^{er} conseil des jeunes et élection du président : samedi 7 janvier 2017

2. Travaux de voirie en cours et à venir

Jacques AUGER fait un point sur les travaux :

- Les travaux rue des Marais et rue de Pierres sont terminés après la pose de 3 grilles permettant d'évacuer l'eau stagnante,
- Les travaux du chemin du jeu de Paume sont également terminés,
- Il reste en cours les réparations des bordures de trottoirs des rues Rousses et d'Ormoy,
- Du fait des dégâts causés par les pigeons, des picots vont être posés au-dessus de la porte de l'église,
- Les armoires électriques seront à changer, suite à des contacts avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE28)

Concernant la sécurité, suite à la réunion de la commission « Travaux-Voirie-Sécurité » en présence de Monsieur LUCIEN de la Direction des Routes du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, les résultats du compteur de mesure et d'analyse du trafic routier puis du radar pédagogique installés provisoirement rue de Nogent, indiquent : :

- Quelques véhicules à plus de 100 km/h,
- 70 % des véhicules à plus de 70 km/h.

Il est donc envisagé de sécuriser les entrées de la commune, rue de Feucherolles et rue de Nogent, plusieurs solutions sont envisagées et leur faisabilité étudiée par les services départementaux. Les résultats sont attendus pour début décembre. Les travaux devront être effectués en 2017.

Madame le maire informe que la subvention demandée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition du broyeur, de la balayeuse, du désherbeur thermique et du coupe bordure est accordée à hauteur de 50 %. La Région octroi également une subvention de 40 % plafonnée à 80 % de l'ensemble.

Madame le maire explique qu'une étude des investissements réalisés, et ceux restant à effectuer jusqu'au terme du mandat (mars 2020), en tenant compte des subventions possibles, est en cours d'élaboration. Cette étude sera présentée au prochain conseil municipal de décembre 2017.

3. Fondation du Patrimoine : suites données au lancement de la souscription du 1/10/2016

En l'absence de Caroline CANAC qui porte ce dossier, Cathy BOURDEAU et Françoise LECOMTE informent le conseil des résultats de la réunion organisée le 8 novembre avec les associations en lien sur ce projet.

Un projet de produit-partage est envisagé. Il consiste à proposer la signature de conventions avec différents artisans, commerçants et/ou entreprises qui accepteraient de s'engager à reverser un pourcentage correspondant à une prestation qu'elles effectuent auprès de leur clientèle. Les modalités de durée, de la prestation concernée, de montants seront à définir au cas par cas. Les participants bénéficieront ainsi d'une publicité et d'une réduction fiscale de 60 %. Des affiches seront établies afin d'informer leur clientèle.

Un premier contact avec des artisans, commerçants et/ou entreprises est envisagé afin de leur proposer ce type de projet et d'avoir leurs réactions.

V. Tour de table.

- Zone NATURA 2000

Romain LHOPITEAU et Jacky COGNEAU expliquent la visite qu'ils ont effectué à Boncourt sur le site NATURA 2000, animé par Florent MULOT et concernant une parcelle de pelouses calcaires. Visite très instructive qui leur a permis de constater que ce mode de préservation de l'environnement nécessitait un entretien important afin de pouvoir conserver la biodiversité.

- Abords du Néron

Matthieu CHALLE signale que certains abords du Néron sont particulièrement fragilisés par la présence importante de ragondins ; Le Syndicat Intercommunal du Cours Moyen de l'Eure (SICME) auquel nous adhérons en sera informé, afin que leurs techniciens puissent intervenir.

Madame le maire informe que ce même syndicat va adresser aux riverains du Néron un courrier leur rappelant leurs obligations d'entretien des berges.

- Conseil d'École

Noël BOURDILLAT informe que lors du Conseil d'École aucune question relevant de la responsabilité de la municipalité n'a été évoquée.

- CCAS colis des anciens

Françoise LECOMTE rappelle au conseil la date du 17 décembre pour la distribution des colis de Noël aux anciens. Les élus disponibles sont invités à venir à 10h45 en mairie pour organiser la

distribution. Un courrier d'information sera adressé aux personnes concernées pour prévenir de la date de la distribution.

Cathy BOURDEAU présente au conseil la carte de vœux qui sera distribuée avec le colis des anciens et informe que le conseil municipal des jeunes ne sera pas associé à cette opération cette année, les élections n'ayant lieu que la veille de la distribution.

- Culture

Monsieur COGNEAU fait part au conseil de sa participation à deux réunions concernant le Contrat Régional de soutien à la culture sur le territoire du nouvel EPCI ; ce contrat permet d'obtenir des aides financières pour développer des animations sur l'ensemble des communes telles :

- soutien technique,
- évènements itinérants,
- théâtre
- expositions,
- mise en valeur des patrimoines bâtis,
- pratiques artistiques,
- sports,
- sorties vélos,
- etc.

Une prochaine réunion est prévue en janvier 2017.

- Date

Madame le maire propose le jeudi 15 décembre 2016 pour la tenue du prochain conseil municipal.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.
Néron, vendredi 18 novembre 2016.***

Les Membres :

La secrétaire :

Le maire :

Noël BOURDILLAT

Françoise LECOMTE

Geneviève LE NEVE

Jacques AUGER

Cathy BOURDEAU

Matthieu CHALLE

Jacky COGNEAU

Jacqueline LARCHER

Françoise LECOMTE

Romain LHOPITHEAU

Damien REVEIL